Fle

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 8/ SECRET/78/Add.1* 10 décembre1957

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE II BELGIQUE - LUXEMBOURG - PAYS-BAS SECTION B - CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI

Les délégations de l'Union Sud-Africaine et de la Belgique ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II - Belgique - Luxembourg - Pays-Bas - Section B - Congo Belge et Ruanda-Urundi et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de l'Union Sud-Africaine Signé au nom de la délégation de la Belgique

^{*}Francais seulement

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II - Belgique-Luxembourg-Pays-Bas - Section B - Congo Belge et Ruanda-Urundi et négociées primitivement avec l'Union sudafricaine.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE II -BELGIQUE-LUXEMBOURG-PAYS-BAS - SECTION B -CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI

B. CONCESSIONS A MODIFIER

(

Position du tarif	:Désignation des produits	Taux des droits conso- lidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
	Sièges (y compris les divans- : lits) et leurs parties, en toutes matières : en bois en métal Autres meubles et leurs parties: Lits métalliques Autres meubles et leurs parties: en bois en métal	: 20 % :	25 % 25 % 25 % 25 %
94.04 : : : : : : : : : : : :	Sommiers; articles de literie et similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garinis intérieurement de toutes matières, tels que matelas, couvre pieds, édredons, coussins, poufs oreillers, etc., y compris ceux en caoutchouc spongieux ou cellulaire, recouverts ou non: Sommiers métalliques Sommiers autres que métalliques Matelas à ressorts intérieurs	20 %	25 % 25 % 25 %

:	Position du tarif	Désignation des produits	:	Taux des droits con- solidés dans les Listes en vigueur	: :	Taux des droits qui doivent être: consolidés
		Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux pu- blics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casino): autres			: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	:
:	:	ex. Meubles de toute espèce et leurs pièces déta- chées	:	20 %	.: ,:	20 % :

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

:	Position du tarif	Désignation des produits	:	Taux des droits con- solidés dans les Listes en vigueur	:	Taux des droits qui doivent être consolidés
) : :	28.56	Carbures (carbures de silicium, de bore; carbures métalliques, etc.):	:		:	:
:	.20	: Carbure de calcium	:	18 %	:	10 % :

D. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR

:	5:Fruits autrement conservés, même écrasés, avec ou sans addition de sucre ou d'al- cool: .30: conservés par tout autre procédé	: : :	45 %	•	30 <i>%</i>	:
Positi du tarif	:Désignation des produits :	:	tuellemen	:-: nt	Taux des droits qui doivent être consolidés	: